

Plan d'action stratégique en matière de violence conjugale et intrafamiliale 2013-2017



La rue des Femmes

Les toiles apparaissant dans ce document proviennent des ateliers d'art-thérapie de l'organisme à but non lucratif, La rue des Femmes. Afin d'assurer à des femmes en difficulté des conditions favorables pour entreprendre une démarche de guérison de leurs blessures relationnelles et de retrouver leur dignité et leur autonomie, La rue des Femmes encourage l'exploration des activités créatrices. Chaque femme se découvre et émerge des ombres de sa réalité, s'étant enrichie en tant qu'être humain et artiste au fil de ce parcours.

Chaque année, depuis 1994, c'est plus de 500 femmes qui sont aidées. En 2011-2012, La rue des Femmes a offert plus de 14000 nuitées d'hébergement, 41000 repas, 60000 dons vestimentaires, plus de 3000 heures d'activités structurantes et de réadaptation et plus de 19000 heures de suivis, d'accompagnements dans la communauté ou de sociothérapies.

Artiste page couverture: Mary Lefkovitz



Message du directeur du SPVM



Bonjour,

Chaque année à Montréal, trop d'incidents de violence conjugale et intrafamiliale se produisent, dont la presque totalité est dirigée contre des femmes de tous les âges et de toutes les conditions sociales. Cette violence – qui se présente sous diverses formes: verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle – brime le droit de chaque individu de vivre sa vie en toute sécurité dans notre société. C'est pourquoi le SPVM considère qu'il doit intervenir dans les cas de violence conjugale et intrafamiliale.

Bien souvent, la violence est inconnue des proches des victimes, ces dernières gardant malheureusement le silence et ne la déclarant pas aux policiers ou aux organismes d'aide. Or, lorsque des enfants sont témoins d'abus, de violences ou d'agressions qui perturbent leur noyau familial, ils peuvent en rester marqués pour le reste de leur vie. Aucun être humain, aucun enfant ne mérite cette souffrance: nous pouvons ensemble éviter que la violence ne se répète.

Je réitère ainsi l'engagement pris lors de mon arrivée comme directeur du Service, selon lequel ce dossier demeure une priorité organisationnelle pour le SPVM. C'est en ce sens que non seulement notre organisation a, depuis, basé ses interventions sur l'échange et le soutien, mais a également misé sur les partenariats afin de mieux comprendre ce phénomène, et ce, en vue de développer et d'effectuer des interventions plus appropriées.

C'est donc avec l'espoir de voir la violence conjugale et intrafamiliale diminuer que je vous présente le nouveau Plan d'action quinquennal du SPVM en la matière. L'objectif ultime de ce plan est de nous donner les moyens de réduire cette violence et ses récidives ainsi que d'apporter l'aide nécessaire aux familles, cela en travaillant de concert avec nos partenaires. En effet, les actions de nos policiers sur le terrain ne pourraient avoir une portée aussi grande sans l'apport précieux des nombreux organismes qui cherchent, tout comme le SPVM, à influer sur la violence conjugale et intrafamiliale.

Vous me permettrez donc de les remercier pour le rôle essentiel qu'ils jouent et la contribution qu'ils nous apportent en tant que partenaires. Ensemble, faisons de Montréal cette ville unique, où les problèmes de violence conjugale et intrafamiliale sont traités avec tout le sérieux qu'il se doit, en partenariat avec l'ensemble de la communauté.

Je tiens à répéter qu'il est justifiable, en tout temps, de faire appel à nos services lorsque vous estimez que votre sécurité personnelle, ou celle de vos enfants, est compromise par les faits et gestes de votre partenaire de vie : notre mission et notre devoir sont d'assurer la pleine sécurité de tous nos concitoyens.

Le directeur,

Marc Parent

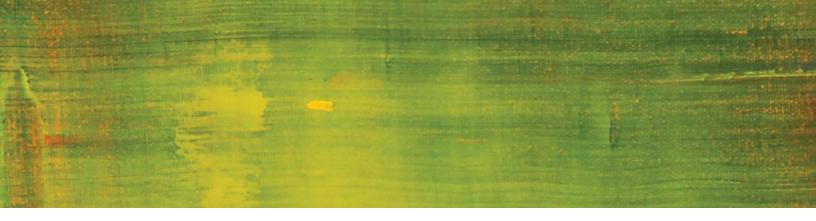


Table des matières

Unis contre la	violence conjugale et intrafamiliale	5
Les défis à rel	lever et les axes d'intervention 2013-2017	6
AXE I – Interv	vention concertée	8
Objectif 1	Consolider la collectivité de pratique VCI	9
Objectif 2	Intensifier les projets de prévention dans les milieux scolaires et de francisation	10
Objectif 3	Poursuivre le développement de projets concertés	12
AXE II – Adap	otation aux nouvelles réalités	14
Objectif 4	Mieux comprendre les besoins des victimes aux prises avec des réalités particulières	15
Objectif 5	Prévenir la victimisation des personnes qui cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité	16
Objectif 6	Sensibiliser les policiers à la violence intrafamiliale liée à l'honneur	17
AXE III - Actu	ualisation des pratiques policières	18
Objectif 7	Développer des formations ciblées autour de besoins identifiés	19
Objectif 8	Optimiser le cheminement des dossiers au sein du processus judiciaire	20
Objectif 9	Continuer d'innover et demeurer des chefs de file en matière de lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale	21
AXE IV - Coo	ordination du dossier	22
Objectif 10	Renforcer le suivi du dossier au niveau organisationnel	22
Conclusion		23
ANNEXE 1	Synthèse des actions du plan quinquennal «Unis contre la violence conjugale et intrafamiliale 2013-2017»	24
ANNEXE 2	Liste des personnes qui ont participé à la consultation	27
ANNEXE 3	Protocoles et ententes organisationnelles de collaboration en vigueur	29
ANNEXE 4	Liste non exhaustive des tables de concertation qui traitent de la violence conjugale ou intrafamiliale et auxquelles participe le SPVM	30

Unis contre la violence conjugale et intrafamiliale

Quotidiennement, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) contribue au bien-être et à la qualité de vie de toutes les familles montréalaises. Il voit à ce qu'elles soient et se sentent en sécurité. En effet, de concert avec ses partenaires, le SPVM travaille à ce que l'ensemble du territoire demeure un milieu sûr tant pour y vivre et se divertir, que pour s'y déplacer, y travailler ou étudier.

Les événements de violence conjugale et intrafamiliale - que cette violence s'exprime verbalement, psychologiquement, physiquement, sexuellement ou économiquement - sont des situations qui peuvent compromettre cette sécurité. Seulement à Montréal, le SPVM reçoit annuellement plus de 15000 appels de service à ce propos, ciblant plus de 5800 victimes de violence conjugale et 1900 de violence intrafamiliale¹; les infractions dans un contexte conjugal comptent d'ailleurs pour 25 % des crimes contre la personne sur notre territoire, alors que les infractions dans un contexte intrafamilial représentent un peu plus de 8% de ces crimes. Puisqu'une minorité de ces infractions sont rapportées à la police², on peut présumer de l'ampleur du phénomène: ceci nous rappelle l'importance de demeurer vigilants et alertes, notamment lorsqu'on considère les conséquences dévastatrices de la violence, tant sur le plan physique, psychologique que social.

À l'égard de ces formes de violence, aucun groupe social n'est à l'abri. On constate cependant qu'elles sont plus fréquentes dans les familles qui cumulent des facteurs de vulnérabilité (individuels, relationnels, communautaires et sociétaux)³. Ajoutons que les victimes de violence conjugale sont majoritairement des femmes (8 victimes sur 10)⁴.

Depuis déjà plus de 25 ans – c'est-à-dire depuis l'adoption de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, en 1986⁵, qui a reconnu un caractère spécifique à ces crimes de violence –, de nombreux efforts ont été investis par le SPVM en vue d'enrichir et de formaliser de manière continue les pratiques policières de première ligne à cet effet. Une attention particulière a également été accordée à la violence intrafamiliale.

Aujourd'hui, tant les victimes directes ou indirectes (par exemple, les enfants exposés à la violence conjugale) que les agresseurs se voient offrir le soutien psychosocial nécessaire pour faire face aux situations vécues, la sécurité optimale de chacun étant par ailleurs incontournable. D'autre part, divers outils de sensibilisation ont été développés au cours des années afin de rejoindre le mieux possible tous les groupes sociaux touchés par la problématique.

Le présent plan d'action quinquennal a pour objet de promouvoir des moyens d'intervention réfléchis et innovants afin de contrer ces situations de violence et d'en faire la prévention. Les actions proposées ont été pensées dans le respect des réalités locales et régionales, tant du point de vue de l'expression de ces violences et des manières de les contrer, que de la continuité des services offerts.

^{1.} Maurizio Delia, Section de la recherche et de la planification du SPVM: données de recherche non publiées.

Par exemple, selon le document Enquête sociale générale de 2009 (une grande enquête pancanadienne qui s'est notamment penchée sur la victimisation), seulement 22% des victimes de violence conjugale auraient signalé l'infraction.

^{3.} World Health Organization / London School of Hygiene and Tropical Medicine, *Preventing intimate partner and sexual violence against women. Taking action and generating evidence*, Genève, World Health Organization, 2010.

^{4.} Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme DUC 2.

^{5.} Ministère de la Justice et ministère du Solliciteur général, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, Gouvernement du Québec, 1986.

Les défis à relever et les axes d'intervention 2013-2017

Au printemps 2012, une vaste consultation a été réalisée auprès de certains membres du SPVM et de différents partenaires⁶ afin de préparer le présent plan d'action quinquennal. Les rencontres ont permis de définir les principaux défis à relever au cours des cinq prochaines années, desquels on a pu dégager quatre grands axes stratégiques: ceux-ci délimitent les objectifs à poursuivre ainsi que les actions à entreprendre.

Les policiers se trouvent au cœur de ce travail de concertation: en effet, en tant que répondants de première ligne, ils sont des acteurs clés pour lutter contre les diverses expressions de la violence conjugale et intrafamiliale. Leur tâche dans ce contexte n'est toutefois pas simple: ils font souvent face à des dynamiques particulières, où de nombreuses tensions coexistent; de par leur travail, ils s'insinuent dans le caractère «privé» et «intime» de la violence; enfin, les victimes éprouvant parfois des sentiments contradictoires à l'égard des situations vécues, les policiers doivent faire preuve de savoirfaire pour mieux protéger les familles et prévenir les récidives. C'est dans cette optique que les priorités des cinq prochaines années ont été fixées.

Axes d'intervention 2013-2017

L'intervention concertée constitue le premier axe du plan d'action. Le défi qui lui est sous-jacent est celui d'assurer une meilleure continuité entre les actions de chacun des partenaires et de multiplier les efforts concertés pour prévenir l'exposition des personnes au cycle de la violence.

Le deuxième axe, qui s'est imposé de lui-même, a pour objet l'adaptation aux nouvelles réalités. Il vise à répondre au défi suivant: rejoindre l'ensemble des personnes susceptibles d'être touchées à un moment ou à un autre de leur vie par la violence conjugale et intrafamiliale, indépendamment des situations, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine, de la religion, du milieu ou de la condition physique ou mentale.

Le troisième axe est celui de l'actualisation des pratiques policières. Il vient répondre à une préoccupation constante, soit le défi de se doter de moyens concrets afin que chacune des interventions policières soit en tout temps la mieux adaptée. Cet axe soutient donc davantage les aspects opérationnels de l'intervention policière.

Enfin, le dernier axe sous-tend la coordination du dossier, en vue de permettre au SPVM de poursuivre son engagement à l'égard de la violence conjugale et intrafamiliale. Il vise à continuer d'enrichir ce qui est déjà en place et à assurer le maintien de la qualité dans toutes les interventions.



Artiste: Theresa

Axe IIntervention concertée

Objectifs

- CONSOLIDER LA COLLECTIVITÉ DE PRATIQUE VCI.
- 2. INTENSIFIER LES PROJETS DE PRÉVENTION DANS LES MILIEUX SCOLAIRES ET DE FRANCISATION.
- 3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CONCERTÉS.

Si la réponse policière à la manifestation de la violence conjugale et intrafamiliale est fondamentale, force est de constater que celle des partenaires revêt une importance tout aussi grande. Dans cette perspective, toutes les initiatives et les mesures prises par le SPVM jusqu'à maintenant ont misé sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de collaboration et de partenariat arrimant davantage les interventions des uns et des autres.

L'une des grandes réalisations des plans d'action précédents en matière de violence conjugale et intrafamiliale⁷ fut l'instauration, dès 2006, d'une communauté de pratique de policiers-ressources en violence conjugale et intrafamiliale (agents VCI), provenant d'unités différentes, et dont la mission consistait à enrichir les pratiques (tant au niveau de la patrouille qu'à celui des enquêtes). Cette communauté de praticiens VCI constitue aujourd'hui une source précieuse d'expertise, qui garantit une transmission plus

efficace des connaissances et des informations pertinentes à l'ensemble du personnel du SPVM. Elle joue également un rôle clé dans la poursuite et l'enrichissement des partenariats du SPVM avec les différents secteurs concernés (santé et services sociaux, éducation, justice, etc.), afin de mieux contrer la violence conjugale et intrafamiliale, tout en évitant les récidives. Cette communauté favorise en outre une meilleure concertation des actions, évitant ainsi les dédoublements de service et permettant de diriger les victimes vers les ressources appropriées, dans un court délai. Enfin, elle contribue à maximiser les initiatives locales et à améliorer la sécurité des familles.

Le bon maillage entre les partenaires du milieu et l'engagement du SPVM à cet effet ont été déterminants dans la bonification de l'arrimage des services. On ne peut non plus passer sous silence la collaboration de plusieurs chercheurs universitaires, qui ont permis l'enrichissement des connaissances.

Encore aujourd'hui, le SPVM poursuit ses efforts en vue d'améliorer toujours davantage ses partenariats avec les différents secteurs concernés par la violence conjugale et intrafamiliale (santé et services sociaux, éducation, justice, recherche, etc.). Le concours des partenaires d'autres secteurs est extrêmement prometteur pour améliorer la portée des interventions et favoriser le développement d'un réseau d'aide et de soutien mieux intégré. Tout ceci conduit à une meilleure protection des victimes et, c'est à souhaiter, à une diminution des infractions.

SPVM, Mieux comprendre, mieux intervenir. Plan d'action corporatif en violence conjugale et intrafamiliale 2006-2009, Montréal, SPVM, 2005. 2) SPVM, Mieux comprendre, mieux intervenir. Plan d'action corporatif en violence conjugale et intrafamiliale 2010-2012, Montréal, SPVM, 2009.

CONSOLIDER LA COLLECTIVITÉ DE PRATIQUE VCI

Dans le dernier plan d'action triennal en matière de violence conjugale et intrafamiliale, une forme élargie de la communauté de pratique VCI du SPVM a été instaurée en vue d'étendre la portée des initiatives. Il s'agit de la collectivité de pratique VCI qui regroupe à la fois des policiers et des partenaires (communautaires, institutionnels, etc.) concernés par la problématique, provenant de différents milieux (santé, justice, éducation, etc.). Alimentée principalement par les agents VCI – qui sont les courroies de transmission de l'information –, la collectivité de pratique favorise une réelle synergie entre l'ensemble des intervenants et encourage la création de plusieurs réseaux formels et informels regroupant des intervenants de différents milieux.

Dans l'optique de consolider cette collectivité de pratique VCI et de faciliter les échanges entre ses membres, deux rencontres annuelles seront organisées autour de thèmes variés pendant les cinq prochaines années. Ce sera également l'occasion de partager et de diffuser des pratiques novatrices en matière de violence conjugale et intrafamiliale.

La coopération entre les membres sera également soutenue par la création d'une liste d'envoi électronique, ce qui permettra de partager plus facilement et de manière plus ponctuelle des informations variées (ex.: invitation à un colloque, annonce de différents événements, de nouveaux services, etc.). Enfin, signalons que les échanges entre les membres pourront également passer par les autres plateformes électroniques qui existent déjà en la matière.

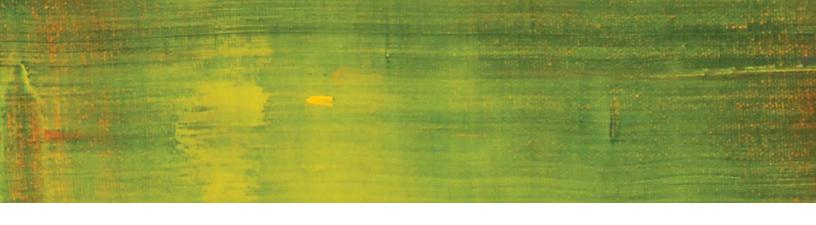


Artiste: Theresa

Actions

Organiser deux rencontres annuelles de la collectivité de pratique VCI sur des thèmes variés.

Créer une liste d'envoi électronique pour tous les membres de la collectivité de pratique VCI.



INTENSIFIER LES PROJETS DE PRÉVENTION DANS LES MILIEUX SCOLAIRES ET DE FRANCISATION

Le tissu social de Montréal est en constante transformation. Dans ce contexte, il est important de pouvoir rejoindre l'ensemble des membres des familles qui y vivent et viennent s'y installer.

En vue d'échanger sur la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale et d'identifier les besoins à la grandeur de l'Île, les comités de vigie du SPVM seront utilisés comme tribunes⁸. Déjà bien implantés, ces comités de vigie nous permettent d'être en contact avec plusieurs groupes de la population et d'entretenir avec eux des liens privilégiés, d'être à l'écoute de leurs besoins en matière de sécurité, d'échanger sur de meilleures pratiques et de mieux faire connaître le rôle du SPVM ainsi que les procédures opérationnelles lors d'interventions.

Des efforts seront également investis au niveau local dans les postes de quartier, dans le but de prévenir et de sensibiliser à cette problématique des groupes de la population plus vulnérables, touchés par ces formes de violence, mais qui sont traditionnellement moins rejoints par le réseau de service courant.

Bien que les participations aux comités, aux tables locales de concertation en violence conjugale et intrafamiliale, à des conférences dans les centres de femmes, etc., restent les moyens à privilégier, deux autres initiatives seront soutenues.

La première vise à rejoindre davantage les jeunes de façon précoce directement dans les écoles, en vue de les informer sur ces diverses formes de violence. Alors que les jeunes sont souvent touchés par des programmes de prévention traitant de différents types de violence (ex.: taxage, intimidation), très peu de ces programmes concernent la violence intrafamiliale et conjugale. Pourtant, les risques qu'ils en soient victimes tôt ou tard au cours de leur vie sont très élevés, surtout chez les femmes⁹: en effet, ce sont les membres de la famille et les conjoints qui prennent le plus de place dans la victimisation féminine.

^{8.} Voir à ce sujet le document *Structure de vigilance organisationnelle: un partenariat authentique pour une approche concertée*, disponible sur le site Internet du SPVM à l'adresse suivante: [http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/structure-vigilance.pdf].

^{9.} SPVM, par Maurizio D'Elia, La violence chez les jeunes: Un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation, [En ligne], janvier 2009. [http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/violence_jeunes.pdf] (Consulté le 24 octobre 2012).



La deuxième initiative consiste à s'arrimer à de nouveaux partenaires - dont le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles -, et ce, afin de se rapprocher des nouveaux arrivants. Pour parvenir à cette proximité, on compte sur la tenue de séances d'information où seront exposés le rôle des policiers du SPVM (principaux défenseurs des droits de la personne) ainsi que les valeurs prônées par le Québec, notamment: la non-acceptation de la violence dans les relations conjugales et intrafamiliales, et le respect des principes d'égalité entre les hommes et les femmes. Des endroits ciblés seront utilisés pour ces rencontres, tels que les classes d'immersion, les classes de francisation, les soirées d'information des carrefours jeunesse-emploi, les centres d'emploi, les lieux de culte, etc.



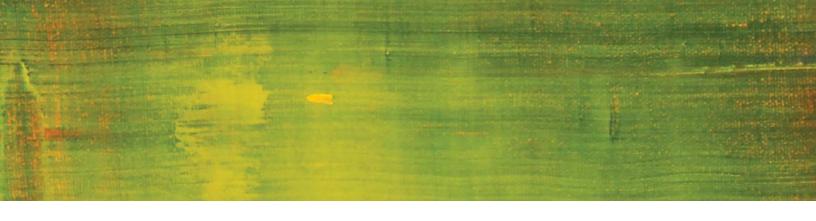
Artiste: Frédérique Collin

Actions

Utiliser les comités de vigie du SPVM comme tribunes en vue d'échanger sur le sujet de la violence conjugale et intrafamiliale.

Rejoindre les jeunes directement dans les écoles en vue de les informer sur les diverses formes que peut prendre cette violence, sur les démarches à effectuer lors d'une dénonciation et sur les ressources disponibles.

S'arrimer à de nouveaux partenaires afin de rejoindre le plus grand nombre possible de nouveaux arrivants.



POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CONCERTÉS

Depuis plus de 25 ans, le SPVM multiplie les partenariats en vue de bonifier ses interventions et de lutter toujours plus efficacement contre la violence conjugale et intrafamiliale. Dans ce cadre, nombreux sont les projets, les ententes et les protocoles qui ont perduré dans le temps et qui ont permis d'améliorer les interventions concertées pour répondre aux défis toujours grandissants que pose cette violence¹⁰. Ainsi, avec des collaborations mieux balisées et sans cesse améliorées, on constate aujourd'hui l'incidence positive de nos interventions auprès des victimes, des agresseurs, des personnes exposées à cette violence et des proches impliqués.

Par exemple, la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM), créée en 1986 à l'initiative du Service de police, demeure encore aujourd'hui un lieu d'échanges et de réseautage entre tous les partenaires du milieu institutionnel ou communautaire du territoire, impliqués en violence conjugale.

On peut citer aussi plusieurs protocoles et ententes de collaboration qui ont pour effet de mieux coordonner les actions terrain du SPVM et d'autres services d'aide aux victimes. C'est notamment le cas du protocole de coordination SPVM—CLSC (Centre local de services communautaires), en place depuis 1988, qui donne la chance aux victimes qui le souhaitent d'être contactées par une intervenante du CLSC. Les services d'aide aux victimes du CAVAC¹¹ ou encore de Côté cour¹² sont d'autres exemples probants.

Quant à lui, le protocole pour les enfants exposés à la violence conjugale¹³ facilite l'échange d'informations entre les intervenants des différents secteurs concernés et permet une meilleure coordination des interventions. L'importance d'intervenir auprès de ces enfants n'est plus à démontrer: on sait en effet que l'exposition à ce type de violence peut avoir des conséquences d'envergure sur leur santé et leur développement (dépression, agressivité, hyperactivité, etc.).

Mentionnons enfin les diverses ententes qui existent entre le SPVM et le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Ces ententes, qui visent à rendre plus fonctionnels les liens entre ces grandes organisations et le SPVM, continueront d'évoluer.

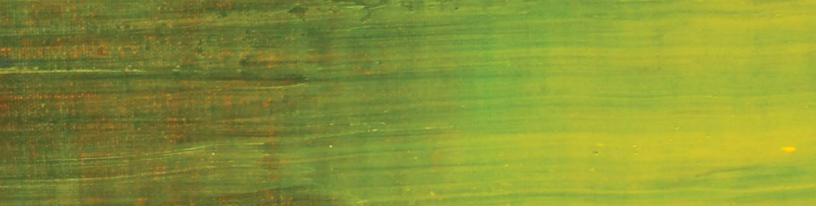
Dans le cadre de ce plan d'action, des efforts continus seront donc investis dans la poursuite d'actions concertées permettant d'assurer un arrimage efficient les uns avec les autres, l'actualisation des moyens et leur développement contextuel. De plus,

^{10.} Pour un résumé de ces projets, voir le site Internet de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal: [www.tcvcm.ca].

^{11.} Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Actuellement, des agents de liaison du CAVAC sont présents dans les quatre centres opérationnels du SPVM et au Service des enquêtes spécialisées. Le CAVAC offre également un service 24/7 auquel les patrouilleurs peuvent faire appel lors de leurs interventions.

^{12.} La mission de Côté cour est la suivante: «En milieu judiciaire criminel, offrir une aide professionnelle aux victimes de violence conjugale et familiale tout en favorisant leur sécurité et la diminution des risques d'aggravation de la violence subie». Source: Table de concertation en violence conjugale de Montréal, Service Côté cour, Mission, [En ligne], 2011. [http://www.tcvcm.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=55<emid=7] (Consulté le 25 octobre 2012).

^{13.} Table de concertation en violence conjugale de Montréal et Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*, Montréal, 2010, 63 p.



l'accent sera mis sur le déploiement de projets ayant pour but de faciliter l'accès des agresseurs à un soutien psychosocial, en parallèle aux procédures judiciaires: il faut comprendre que ce type d'intervention est important pour prévenir la perpétration d'autres actes de violence.

Le projet novateur Première ligne, développé en collaboration avec l'organisme Pro-gam¹⁴, va dans ce sens. Ce projet permet à toutes les personnes (hommes ou femmes) arrêtées pour une infraction en matière de violence conjugale, de bénéficier d'une intervention psychosociale durant leur période de détention et avant leur comparution, si elles le désirent¹⁵. L'intervention se fait directement dans les centres de détention du SPVM, les intervenants se déplaçant pour rencontrer les prévenus qui veulent se prévaloir du service¹⁶: la documentation indique que ce moment de détention est propice à l'acceptation de soutien psychosocial. C'est ainsi que, selon les premiers résultats obtenus dans l'évaluation du projet, ces rencontres entre les intervenants sociaux et les prévenus ont permis à ces derniers d'entreprendre une démarche vers une prise de conscience de leurs actes, d'être dirigés vers des organismes de soutien et de traitement correspondant à leurs besoins personnels, et, ultimement, de diminuer leurs risques de récidives. C'est dans cette perspective qu'il apparaît essentiel de poursuivre les efforts en vue de maintenir l'accès pour les prévenus arrêtés à une intervention psychosociale.

Actions

Actualiser les actions concertées et poursuivre leur développement en vue d'assurer l'efficience de leur fonctionnement.

Assurer le maintien de projets donnant accès à une intervention psychosociale aux prévenus arrêtés pour une infraction en matière de violence conjugale ou intrafamiliale.

^{14.} Pro-gam inc. est un centre d'intervention et de recherche en violence conjugale et familiale, fondé en 1982.

^{15.} La première phase du projet Première ligne s'est déroulée entre 2004 et 2006. On a alors permis aux hommes arrêtés pour violence conjugale ou familiale d'avoir recours, s'ils le souhaitaient, à une intervention psychosociale téléphonique durant leur période de détention (avant leur comparution). Pour plus de détails sur cette première phase, voir le rapport d'évaluation du projet: Gilles Rondeau et Raymonde Boisvert, Évaluation du service Première ligne offert par Pro-gam, CRI-VIFF: Montréal. [En ligne], 2006. [http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_104.pdf] (Consulté le 25 octobre 2012).

^{16.} Lors des onze premiers mois du projet Première ligne, 62 % (plus de 300 personnes) des détenus pour violence conjugale à qui le service a été offert dans les centres opérationnels, l'ont accepté.

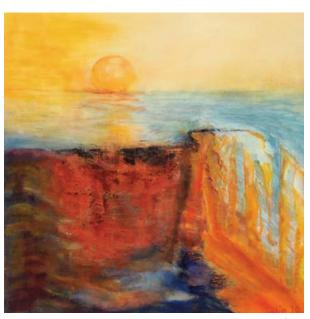
Axe IIAdaptation aux nouvelles réalités

Objectifs

- 4. MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DES VICTIMES AUX PRISES AVEC DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES.
- 5. PRÉVENIR LA VICTIMISATION
 DES PERSONNES QUI CUMULENT
 PLUSIEURS FACTEURS DE
 VULNÉRABILITÉ.
- 6. SENSIBILISER LES POLICIERS À LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE LIÉE À L'HONNEUR.

L'évolution de l'offre de services a permis de mieux tenir compte des particularités des différentes clientèles desservies: femmes immigrantes, enfants exposés à la violence, conjoints de même sexe, plaintes croisées, etc. De plus, davantage de victimes ont été accompagnées ou dirigées vers les bonnes ressources d'aide. Enfin, une attention plus importante est maintenant portée aux actions contribuant à prévenir la cooccurrence, dans un même milieu familial, de différentes formes de violence (autrement fréquentes). Par exemple, depuis les années 2000, on note des changements notables dans l'intervention policière à l'égard des enfants exposés à la violence conjugale: il y a une meilleure sensibilisation des policiers de première ligne et, lors de leurs interventions, il est fréquent qu'ils prennent davantage de temps pour s'adresser aux enfants, les rencontrer, les rassurer et veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés à eux-mêmes.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cet axe visent à rendre les policiers encore plus habiles pour: adapter leurs actions aux clientèles rencontrées (qu'elles fassent partie des agresseurs, des victimes ou des témoins); rejoindre les clientèles plus difficiles d'accès; et intervenir dans des situations de plus en plus complexes.



Artiste: Éolie

MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DES VICTIMES AUX PRISES AVEC DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES

Les statistiques sur la violence conjugale font rarement état des réalités particulières de certaines victimes, qui sont aux prises avec une incapacité physique ou mentale (ex.: victimes non-voyantes, sourdes, handicapées physiques, déficientes intellectuelles, ou souffrant d'une maladie chronique, d'une paralysie cérébrale, d'un problème de santé mentale, etc.). Or, les patrouilleurs font face à des situations impliquant ce type de victimes: la méconnaissance devient alors pour eux un obstacle pour adapter adéquatement leurs interventions à ces spécificités.

Il faut savoir aussi que les conséquences de la violence sur ces victimes sont parfois plus importantes étant donné qu'elles doivent, parallèlement aux actes commis, surmonter leurs incapacités, ce qui peut rendre la charge émotive encore plus élevée. De plus, ces personnes ont parfois de la difficulté à exprimer ce qu'elles ont vécu, leurs besoins réels et leur désir d'être aidées; par ailleurs, elles manquent souvent d'information sur leurs droits et le soutien qu'elles peuvent obtenir.

C'est dans cette optique qu'une séance de sensibilisation et d'information sera offerte aux agents VCI, pour leur permettre de développer une meilleure connaissance des clientèles présentant des incapacités. Lors de cette rencontre, des victimes aux prises avec ces réalités viendront parler de leur vécu: ces témoignages apporteront indéniablement un éclairage nouveau sur les besoins et les droits de ces personnes, et sur les façons d'intervenir auprès d'elles.

Il est également question de **répertorier les ressources déjà existantes**, offrant des services adaptés aux personnes aux prises avec des incapacités et pouvant soutenir les policiers dans leur travail. L'information sera ensuite diffusée aux policiers, afin de les encourager à y recourir lorsque cela leur apparaîtra pertinent¹⁷.

Actions

Offrir une séance de sensibilisation et d'information aux agents VCI, pour leur permettre de développer une meilleure connaissance des victimes aux prises avec une incapacité physique ou mentale.

Répertorier et faire connaître à l'ensemble des policiers les ressources qui offrent des services adaptés aux victimes de violence conjugale ou intrafamiliale présentant des incapacités.

^{17.} Par exemple, les policiers peuvent contacter la Maison des Femmes Sourdes de Montréal, une ressource spécialisée en violence conjugale, afin de donner accès aux victimes à un interprète ou à un accompagnateur.

PRÉVENIR LA VICTIMISATION DES PERSONNES QUI CUMULENT PLU-SIEURS FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Si aucun groupe social n'est à l'abri de la violence conjugale et intrafamiliale, des efforts doivent être consentis afin de mieux prévenir la victimisation des personnes ayant de la difficulté à accéder aux services particuliers mis à leur disposition. Les difficultés d'accès à un réseau de soutien et de services peuvent être liées à différentes raisons: une barrière linguistique, des facteurs économiques, le réseau familial ou social, des croyances, le statut juridique (ex.: réfugié, parrainé), l'âge, l'orientation sexuelle, une incapacité physique ou mentale, etc. Ces raisons peuvent être considérées comme autant de facteurs de vulnérabilité qui contribuent à l'isolement des victimes.

À Montréal, de nombreux services ont été adaptés pour rejoindre ces victimes et leur venir en aide, afin de leur offrir un soutien en fonction des situations vécues. Or, ces nombreux services étant parfois méconnus des policiers, ces derniers n'y ont donc pas recours, sinon ils n'ont pas la possibilité d'y accompagner des personnes dans le cadre d'une intervention, parce qu'aucune collaboration n'a été préalablement établie. En vue de pallier cette situation, des stratégies d'information seront déployées pour que les patrouilleurs aient une meilleure connaissance des organismes de référence et de soutien intervenant auprès des victimes et des familles cumulant divers facteurs de vulnérabilité. Des efforts seront également déployés afin de créer davantage de passerelles entre les policiers, ces personnes plus vulnérables et les services adaptés à leurs besoins. Enfin, le SPVM s'alliera à des programmes performants en matière de prévention de la violence conjugale et intrafamiliale qui s'adressent déjà à ces clientèles vulnérables.



Artiste: Sylvie

Actions

Déployer des stratégies pour permettre aux patrouilleurs de mieux connaître les services adaptés aux différentes clientèles.

Multiplier les passerelles entre les policiers, les personnes qui cumulent des facteurs de vulnérabilité et les services adaptés à leurs besoins.

S'allier à des programmes de prévention performants pour rejoindre les clientèles vulnérables.

SENSIBILISER LES POLICIERS À LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE LIÉE À L'HONNEUR

La violence intrafamiliale liée à l'honneur est un phénomène préoccupant méconnu, qui a mobilisé l'attention médiatique à plusieurs reprises au cours des dernières années. Des crimes graves ont été commis et ont soulevé l'indignation de plusieurs. Le SPVM est préoccupé par ce type de violence ayant un impact majeur sur la sécurité et le sentiment de sécurité des familles montréalaises.

Afin de mieux comprendre et de mieux intervenir, le SPVM s'est associé à l'organisme Le Bouclier d'Athéna¹⁸, qui a développé une expertise particulière sur le sujet et qui a élaboré une approche novatrice pour contrer cette forme de violence. Cette collaboration permettra de mieux cerner l'ampleur du phénomène sur le territoire montréalais et de sensibiliser les policiers, la population et les victimes potentielles aux formes de violence liées à l'honneur.

De plus, l'usage des médias locaux et communautaires (traditionnels ou électroniques) sera favorisé afin de diffuser des messages de prévention à une plus grande partie de la population, dans leur milieu de vie.

Actions

Collaborer avec l'organisme Le Bouclier d'Athéna pour mieux cerner l'ampleur du phénomène de la violence intrafamiliale liée à l'honneur, sensibiliser les policiers à cette forme de violence et développer des mesures pour soutenir les victimes et les amener à dénoncer les situations.

Diffuser, dans différents médias locaux et communautaires (traditionnels ou électroniques), des messages de prévention.

^{18.} Le Bouclier d'Athéna est un organisme communautaire qui offre des services professionnels culturellement et linguistiquement adaptés aux femmes victimes de violence familiale. à leurs enfants ainsi qu'aux membres des communautés ethnoculturelles.

Axe III

Actualisation des pratiques policières

Objectifs

- 7. DÉVELOPPER DES FORMATIONS CIBLÉES AUTOUR DE BESOINS IDENTIFIÉS.
- 8. OPTIMISER LE CHEMINEMENT DES DOSSIERS AU SEIN DU PROCESSUS JUDICIAIRE.
- 9. CONTINUER D'INNOVER ET DEMEURER DES CHEFS DE FILE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

Les procédures auxquelles les policiers doivent se conformer se sont précisées avec les années. L'intervention n'est plus uniquement axée autour de l'agresseur et de la situation criminelle: elle tient également compte des autres aspects du contexte (situation de la victime, présence d'enfants, occurrence de la violence, risques d'homicide ou de blessures graves, soutien, références pour les victimes et l'agresseur, etc.). Une attention particulière a donc été accordée à l'édification de mesures visant à soutenir les policiers dans leur analyse des situations souvent complexes auxquelles ils font face et ainsi faciliter leur prise de décision. De nombreuses innovations sont donc venues bonifier les interventions des policiers.

Ce plan d'action va encore plus loin, car il favorise le partage d'expertise et l'adoption de meilleures façons de faire, tout en misant sur la poursuite de l'actualisation continue des pratiques policières.

DÉVELOPPER DES FORMATIONS CIBLÉES AUTOUR DE BESOINS IDENTIFIÉS

Un enjeu important pour l'amélioration des pratiques policières concerne la présence de mécanismes diversifiés, favorisant la formation continue de tous les policiers – qu'ils soient patrouilleurs, enquêteurs, superviseurs ou cadres. Tous auront à intervenir à un moment ou à un autre en matière de violence conjugale et intrafamiliale, que ce soit dans un contexte de prévention, de répression ou d'enquête. Dans le cadre de ce plan quinquennal, trois actions sont donc priorisées à cet effet.

Il s'agira d'abord de diffuser une formation aux lieutenants-détectives sur ces contextes de violence, compte tenu du rôle clé qu'ils ont à jouer auprès des enquêteurs et des autres policiers, que ce soit en termes de supervision, de conseil ou de prise de décision sur les dossiers.

La deuxième action planifiée consistera à accroître les connaissances des policiers-ressources VCI à propos des outils d'intervention et de prévention disponibles, et ce, en diversifiant les plateformes de diffusion de l'information.

Enfin, puisque les policiers font face à des situations où il peut y avoir des altercations physiques, un travail conjoint avec les diffuseurs en emploi de la force du SPVM sera effectué afin de développer des scénarios d'intervention qui reflètent les diverses réalités rencontrées en matière de violence conjugale et intrafamiliale. La diffusion et la pratique de ces scénarios prépareront mieux les policiers patrouilleurs à des situations souvent complexes, en facilitant leur analyse et la prise de décision.



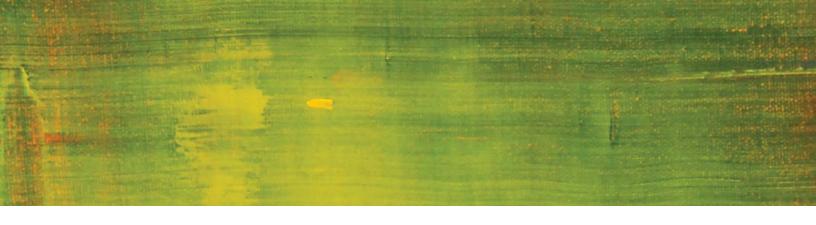
Artiste: Martha

Actions

Diffuser une formation aux lieutenantsdétectives sur les contextes de la violence conjugale et intrafamiliale.

Multiplier les connaissances des policiers-ressources VCI à propos des outils d'intervention et de prévention disponibles.

Développer des scénarios d'intervention vraisemblables dans des contextes de violence conjugale et intrafamiliale, conjointement avec les agents diffuseurs en emploi de la force.



OPTIMISER LE CHEMINEMENT DES DOSSIERS AU SEIN DU PROCESSUS JUDICIAIRE

Chaque année, le SPVM soumet aux différentes instances judiciaires près de 8 000 dossiers en matière de violence conjugale et intrafamiliale. Si certains des agresseurs sont incarcérés dès leur comparution terminée, plusieurs autres sont plutôt soumis à des conditions à respecter ou se retrouvent sous le coup d'un mandat d'arrestation, en vertu d'une infraction en matière de violence conjugale et intrafamiliale.

Des projets-pilotes novateurs voient sans cesse le jour dans les postes de quartier pour optimiser les modes d'intervention à adopter (par exemple, normes de rédaction de rapports resserrées; instauration d'un système de suivi spécifique des personnes ayant des conditions à respecter sur le territoire d'un PDQ, etc.). Quoique l'ampleur des impacts de ces projets locaux doive être mieux documentée, ces initiatives ouvrent la voie à d'autres outils de suivi des dossiers de violence conjugale et intrafamiliale.

C'est pourquoi des efforts seront investis au cours des cinq prochaines années en vue d'améliorer l'accès aux données opérationnelles qui permettront de mieux suivre le cheminement des dossiers. De plus, les formulaires de violence conjugale et intrafamiliale seront uniformisés, notamment au regard des informations détaillées qui devraient systématiquement se retrouver dans les rapports d'événement. Nouvellement implanté, le système informatisé M-IRIS (Inscription et Recherche de l'Information sur la Sécurité) du SPVM offre à ce sujet de nombreuses possibilités pour renforcer l'impact des efforts investis pour contrer ces formes de violence; différentes avenues d'améliorations possibles seront donc explorées.



Artiste: Sylvie

Actions

Améliorer l'accès aux données opérationnelles qui permettent de mieux suivre le cheminement des dossiers.

Uniformiser, par le moyen du système M-IRIS, les informations qui doivent systématiquement se trouver dans les rapports d'événement.

CONTINUER D'INNOVER ET DEMEURER DES CHEFS DE FILE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE

Notre souci de demeurer un chef de file en matière de violence conjugale et intrafamiliale incite au dépassement continu. De ce fait, le SPVM collaborera à organiser le premier colloque provincial sur les pratiques policières gagnantes en matière de violence conjugale et intrafamiliale, avec de précieux partenaires – dont le ministère de la Sécurité publique.

Il sera également question d'explorer les nouvelles avenues de communication offertes par les médias sociaux (ex.: Twitter, Facebook, etc.). Le nombre grandissant d'utilisateurs de ces outils de communication permet de compter sur un bassin important de citoyens «branchés» dans les familles, que l'on peut joindre en peu de temps avec des messages de prévention à propos des diverses formes de violence.

De plus, afin de demeurer proactif et dans un souci de tirer profit des meilleures pratiques établies, un projet-pilote impliquant des enquêteurs spécialisés en violence conjugale sera évalué dans la région Est de Montréal. Les résultats de l'évaluation permettront d'apprécier la pertinence d'étendre ce projet aux trois autres régions administratives.

Enfin, un soutien sera accordé au développement et au déploiement de projets novateurs au niveau local. Ces projets sont souvent des plus profitables, puisqu'ils permettent de répondre aux besoins spécifiques rencontrés sur les différents territoires; or, leur déploiement est souvent limité à cause du manque de ressources disponibles pour les développer et les diffuser.

Actions

Collaborer à l'organisation du premier colloque provincial sur les pratiques policières gagnantes en matière de violence conjugale et intrafamiliale.

Explorer les nouvelles avenues de communication offertes par les médias sociaux.

Évaluer le projet-pilote impliquant des enquêteurs spécialisés en violence conjugale.

Soutenir les projets locaux novateurs.

Axe IVCoordination du dossier

Objectif

10. RENFORCER LE SUIVI DU DOSSIER AU NIVEAU ORGANISATIONNEL.

Depuis plusieurs années maintenant, le SPVM accorde une attention particulière au dossier de la violence conjugale et intrafamiliale, au point d'en avoir fait une priorité organisationnelle. Une stratégie globale avait été adoptée dans le cadre des plans d'action précédents, et la responsabilité de leur réalisation avait été confiée à un chargé de dossier, à son adjoint, ainsi qu'à un responsable stratégique.

Afin de favoriser les initiatives des membres du SPVM à l'égard de ces formes de violence, il appert important de les impliquer davantage pour faciliter les interactions entre le Service de police et les autres partenaires concernés (milieux communautaire, institutionnel, de santé, de justice, etc.), tant sur le plan local que régional.

Objectif 10

RENFORCER LE SUIVI DU DOSSIER AU NIVEAU ORGANISATIONNEL

La création d'un comité directeur composé de gestionnaires du SPVM sera la première action entreprise en vue d'améliorer la mobilisation de l'organisation à l'égard de la problématique. Cela permettra de mieux partager les initiatives, mais aussi d'augmenter la vigilance quant aux problèmes spécifiques ou émergents qui doivent être considérés. Ce comité jouera également un rôle clé quant à l'uniformité des pratiques. Ses membres se rencontreront de deux à trois fois par année, de même que lorsqu'un besoin se présentera (ex.: pour échanger sur un nouvel outil, un événement d'importance, etc.).

Pour augmenter la mobilisation du personnel à l'égard de cette problématique, il est également prévu de désigner quatre agents VCI en tant qu'agents pivots. Ces quatre agents pivots VCI – un par région administrative – viendront soutenir les autres membres de la communauté de pratique dans le développement de leur expertise et dans la réalisation de leurs initiatives au niveau local. Ils verront également à une meilleure diffusion de l'information afin d'enrichir les connaissances de leurs collègues. Enfin, lors du remplacement d'agents VCI dans les différentes unités, notamment lorsqu'il y a des mutations et des promotions, ils faciliteront les transitions.

Actions

Créer un comité directeur concernant la violence conjugale et intrafamiliale.

Désigner quatre agents pivots VCI.

Conclusion



Artiste: Éolie

Les actions envisagées pour les cinq prochaines années visent la poursuite des projets innovants et l'enrichissement des pratiques, tant au sein de l'organisation qu'en collaboration avec les partenaires. Assurer la sécurité des familles repose sur un effort collectif concerté.

Au SPVM, des membres du personnel continueront d'être assignés pour se pencher sur la problématique de la violence conjugale et intrafamiliale du point de vue des pratiques policières, afin de veiller à enrichir ces dernières dans un processus d'amélioration continue. Le rôle des policiers patrouilleurs sera ainsi facilité, grâce au soutien dont ils pourront bénéficier. Ainsi, davantage de ressources seront à l'affût des nouvelles tendances, maintiendront la qualité de la prestation de service et seront novatrices dans leurs façons d'intervenir.

De plus, la communauté de pratique demeurera au cœur de la mise à jour des connaissances et des compétences, et permettra d'approfondir les liens développés avec les partenaires. Appuyé par la collectivité de pratique VCI – qui inclut les partenaires –, le SPVM pourra demeurer proactif pour s'ajuster aux réalités en constante transformation et ainsi maintenir l'indispensable synergie entre les différents intervenants.

Les efforts qui continueront d'être investis à travers la réalisation de ce plan sont en ce sens essentiels, non seulement pour améliorer la portée des interventions policières, mais également pour assurer la continuité des interventions des divers secteurs en matière de sécurité des familles et pour concevoir les interventions en tenant compte des différents aspects du problème. Les apports des partenaires sont donc majeurs, puisqu'ils permettent au SPVM de percevoir un regard différent sur le travail policier, de demeurer à l'écoute des groupes sociaux, de maintenir la qualité de la prestation de service et d'être *novateur* dans les façons d'intervenir.

Annexe 1

SYNTHÈSE DES ACTIONS DU PLAN QUINQUENNAL «UNIS CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE 2013-2017 »

Objectifs et actions

Axe I INTERVENTION CONCERTÉE

1. CONSOLIDER LA COLLECTIVITÉ DE PRATIQUE VCI

Organiser deux rencontres annuelles de la collectivité de pratique VCI sur des thèmes variés.

Créer une liste d'envoi électronique pour tous les membres de la collectivité de pratique VCI.

2. INTENSIFIER LES PROJETS DE PRÉVENTION DANS LES MILIEUX SCOLAIRES ET DE FRANCISATION

Utiliser les comités de vigie du SPVM comme tribunes en vue d'échanger sur le sujet de la violence conjugale et intrafamiliale.

Rejoindre les jeunes directement dans les écoles en vue de les informer sur les diverses formes que peut prendre cette violence, sur les démarches à effectuer lors d'une dénonciation et sur les ressources disponibles.

S'arrimer à de nouveaux partenaires afin de rejoindre le plus grand nombre possible de nouveaux arrivants.

3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CONCERTÉS

Actualiser les actions concertées et poursuivre leur développement en vue d'assurer l'efficience de leur fonctionnement.

Assurer le maintien de projets donnant accès à une intervention psychosociale aux prévenus arrêtés pour une infraction en matière de violence conjugale ou intrafamiliale.

Axe II ADAPTATION AUX NOUVELLES

RÉALITÉS

4. MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DES VICTIMES AUX PRISES AVEC DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES

Offrir une séance de sensibilisation et d'information aux agents VCI, pour leur permettre de développer une meilleure connaissance des victimes aux prises avec une incapacité physique ou mentale.

Répertorier et faire connaître à l'ensemble des policiers les ressources qui offrent des services adaptés aux victimes de violence conjugale ou intrafamiliale présentant des incapacités.



5. PRÉVENIR LA VICTIMISATION DES PERSONNES QUI CUMULENT PLUSIEURS FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Déployer des stratégies pour permettre aux patrouilleurs de mieux connaître les services adaptés aux différentes clientèles.

Multiplier les passerelles entre les policiers, les personnes qui cumulent des facteurs de vulnérabilité et les services adaptés à leurs besoins.

S'allier à des programmes de prévention performants pour rejoindre les clientèles vulnérables.

6. SENSIBILISER LES POLICIERS À LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE LIÉE À L'HONNEUR

Collaborer avec l'organisme Le Bouclier d'Athéna pour mieux cerner l'ampleur du phénomène de la violence intrafamiliale liée à l'honneur, sensibiliser les policiers à cette forme de violence et développer des mesures pour soutenir les victimes et les amener à dénoncer les situations.

Diffuser, dans différents médias locaux et communautaires (traditionnels ou électroniques), des messages de prévention.

Axe III

ACTUALISATION DES PRATIQUES POLICIÈRES

7. DÉVELOPPER DES FORMATIONS CIBLÉES AUTOUR DE BESOINS IDENTIFIÉS

Diffuser une formation aux lieutenants-détectives sur les contextes de la violence conjugale et intrafamiliale.

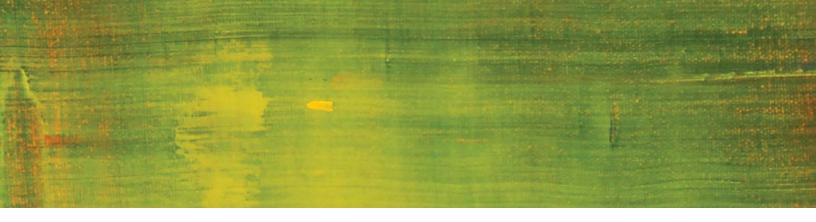
Multiplier les connaissances des policiers-ressources VCI à propos des outils d'intervention et de prévention disponibles.

Développer des scénarios d'intervention vraisemblables dans des contextes de violence conjugale et intrafamiliale, conjointement avec les agents diffuseurs en emploi de la force.

8. OPTIMISER LE CHEMINEMENT DES DOSSIERS AU SEIN DU PROCESSUS JUDICIAIRE

Améliorer l'accès aux données opérationnelles qui permettent de mieux suivre le cheminement des dossiers.

Uniformiser, par le moyen du système M-IRIS, les informations qui doivent systématiquement se trouver dans les rapports d'événement.



9. CONTINUER D'INNOVER ET DEMEURER DES CHEFS DE FILE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE

Collaborer à l'organisation du premier colloque provincial sur les pratiques policières gagnantes en matière de violence conjugale et intrafamiliale.

Explorer les nouvelles avenues de communication offertes par les médias sociaux.

Évaluer le projet-pilote impliquant des enquêteurs spécialisés en violence conjugale.

Soutenir les projets locaux novateurs.

Axe IV COORDINATION DU DOSSIER

10. RENFORCER LE SUIVI DU DOSSIER AU NIVEAU ORGANISATIONNEL

Créer un comité directeur concernant la violence conjugale et intrafamiliale.

Nommer quatre agents pivots VCI.

Annexe 2

LISTE DES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION

Depuis des décennies maintenant, le SPVM peut compter sur la collaboration de nombreux partenaires en matière de violence conjugale et intrafamiliale. Au sein même de l'organisation, nombreux sont les employés – tant policiers que civils – qui se sont investis dans ce dossier. Cette précieuse contribution a joué un rôle fondamental dans l'engagement du SPVM à l'égard de la sécurité des familles montréalaises. Sans que nous puissions tous les nommer, nous tenons à les remercier chaleureusement.

En vue de la réalisation du présent plan d'action, nous avons fait appel à plusieurs d'entre eux dans le cadre de diverses consultations. Nous soulignons ci-dessous la participation de ceux qui ont pu se joindre à l'exercice et qui ont, une fois de plus, concouru à enrichir nos réflexions.

ORGANISMES POUR FEMMES VIOLENTÉES

Sylvie Bourque Inter-Val 1175 Chloé Deraiche PasserElle

Jocelyne Jolin S.O.S. violence conjugale

Manon Monastesse Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées

et en difficulté du Québec

Louise Riendeau Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

ORGANISMES INTERVENANT AUPRÈS DES CONJOINTS VIOLENTS

Normand Bourgeois Pro-gam inc. Clément Guèvremont Option

Yves C. Nantel Service d'aide aux conjoints

ORGANISMES INTERVENANT AUPRÈS DES CLIENTÈLES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Marie-Hélène Couture La Maison des Femmes Sourdes de Montréal

Karol O. Brien Centre de solidarité lesbienne (CSL) –

soutien aux victimes et aux agresseures lesbiennes

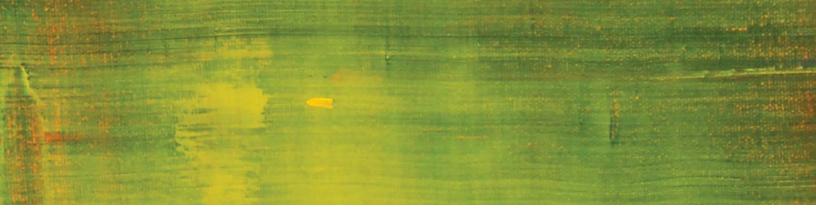
ORGANISMES ETHNOCULTURELS

Maud Pontel Le Bouclier d'Athéna Services familiaux Patrizia Vinci Femmes du Monde à Côte-des-Neiges

FORMATION ET RECHERCHE

Lyse Montminy Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale

et la violence faite aux femmes



JUSTICE

M° Sylvie Dulude Cour du Québec – Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales Élisabeth Laflamme Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)

Me Gaétane Martel Magistrature de la cour municipale de la Ville de Montréal Me Gaétan Plouffe Magistrature de la cour municipale de la Ville de Montréal

Denis René CAVAC

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Kathleen Asselin Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire Nicole D'Astous Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Lyne Duquette Agence de la santé et des services sociaux

Isa Iasenza Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Lise Poupart Service Côté cour

Gaétane Rioux Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et de Montréal-Nord

Nancy Russell Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw Mélanie Scrivo Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

POLITIQUE

Annie Bernard Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles -

Direction des politiques et des programmes d'immigration

Rosgarys Mercado Ministère de la Justice

Hélène Payer Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale -

Centre des garants défaillants et Services aux parrainés

Émilie Rochette Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Anne Rohart Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles –

Service de la pédagogie - Bureau de la direction générale de la francisation

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Lyne Aidans, agent Karine Langlois, agent

Audrey Bady, conseillère Stéphane Lemieux, assistant-directeur Roger Bélair jr, commandant Andrée Letourneau, sergent-détective Isabelle Billette, conseillère Vincent Richer, commandant

Marc Cournoyer, sergent Daniel Théoret, sergent

Estelle Landry, commandant Stephen Verissimo, lieutenant-détective

29

Annexe 3

PROTOCOLES ET ENTENTES ORGANISATIONNELLES DE COLLABORATION EN VIGUEUR

Programme SAUVER – Montréal (Système d'assistance urgente aux victimes en réaction contre la violence conjugale).

Protocole de collaboration en matière de disparition (S.O.S. violence conjugale).

Protocole de collaboration en matière de récupération des effets personnels dont le besoin est urgent.

Protocoles de collaboration entre les postes de quartier et les CLSC de leur secteur.

Programme ISA (Installation d'un système d'alarme).

Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale.

Protocole avec le CAVAC.

Protocole Communic-action (Côté cour).

Entente de collaboration entre le SPVM et Pro-gam inc. pour le projet « Première ligne », concernant les services destinés aux hommes violents.

Entente de collaboration entre le SPVM et le Bouclier d'Athéna sur l'outil d'information «La violence nous blesse tous », destiné à la clientèle ethnoculturelle.

Entente de collaboration entre le SPVM et la Maison des Femmes Sourdes de Montréal

Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique

Protocoles de collaboration avec les centres jeunesses (Centre jeunesse de Montréal — institut universitaire, et Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw)

Annexe 4

LISTE NON EXHAUSTIVE DES TABLES DE CONCERTATION QUI TRAITENT DE LA VIOLENCE CONJUGALE OU INTRAFAMILIALE ET AUXQUELLES PARTICIPE LE SPVM

TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES OU PROVINCIALES

Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale

Table de concertation en violence conjugale de Montréal

Comité d'orientation montréalais du ministère de la Famille et des Aînés

TABLES DE CONCERTATION LOCALES EN VIOLENCE CONJUGALE

Table de concertation en violence conjugale, secteur nord de Montréal

Table des partenaires contre la violence conjugale et familiale du Sud-Ouest/Verdun

Comité sous-régional Est – Enfants exposés à la violence conjugale

Comité de travail en violence conjugale parrainé par le CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel

Table des partenaires en violence conjugale

Table de concertation en violence conjugale de la Pointe-de-l'Île

TABLES DE CONCERTATION LOCALES PERMETTANT DE REJOINDRE LES JEUNES ET LES FAMILLES

Comité de suivi sur les pratiques policières en milieu scolaire

Comité de suivi sur les protocoles SPVM et CJM

Comité montréalais – Table de concertation jeunes contrevenants

Sous-comité sur les mesures extrajudiciaires

Comité de concertation sur l'intervention policière en milieu scolaire

Équipe de réalisation

Réalisation

Isabelle Billette, conseillère en planification, Section de la recherche et de la planification

Lyne Aidans, agent sociocommunautaire, conseillère au dossier VCI

Marc Cournoyer, sergent conseiller, adjoint au mandataire corporatif en VCI

Direction du projet

Vincent Richer, commandant, Section relations avec la communauté, mandataire corporatif en VCI

Responsables stratégiques

Jacques Robinette, assistant-directeur, Service à la communauté, région Nord Stéphane Lemieux, assistant-directeur, Développement des processus d'innovation et des pratiques opérationnelles

Édition

Isabelle Lefebvre, Section des communications corporatives

Coordination graphique

Geneviève Houde, Section des communications corporatives

Images

Collection de l'organisme La rue des Femmes

Photo:

Joseph Passasseo

Révision linguistique

Françoise Labelle

Graphisme

Quatre-Quarts

Impression

Imprimerie R.M. Hébert

ISBN: 978-2-922389-24-1

Nous tenons à remercier Mesdames Léonie Couture, directrice et Suzanne Bourret, coordonnatrice à l'intervention, de même que M. Manuel Harauchamps, responsable des communications de La rue des Femmes, pour leur aimable collaboration.

